

Le paiement électronique au service des assurés

La CASH signe une convention avec la banque CPA

La Compagnie d'Assurance des Hydrocarbures (CASH) et le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) ont signé, le 14 mars dernier à Alger, une convention visant à faciliter l'utilisation de la carte de paiement électronique à travers les agences de la CASH.

Par Samy Keltoumi



C'est un accord qui donne la possibilité aux clients de la compagnie d'assurance porteurs de cartes bancaires de pouvoir s'acquitter de leur prime d'assurance par voie électronique, en évitant le paiement cash et développer, par là même, les transactions monétiques.

Signée au siège de la CASH par le PDG de la compagnie, M. Mokhtar Naouri et le PDG de la banque CPA, M. Omar Boudiab, la convention évitera aux clients de la société d'assurance de payer en argent liquide et ce, en attendant l'installation des Terminaux de Paiement Electroniques (TPE) dans les 30 agences de la CASH à travers le territoire national. Dans ce sens, M. Naouri a précisé que trois de ces TPE entreront en service très prochainement.

Réagissant à la signature de cette

nouvelle convention, M. Naouri a exprimé sa satisfaction quant à l'acquisition de ces terminaux de paiement électronique.

Il s'agit, selon lui, d'une procédure qui apportera davantage de facilitations aux clients de la compagnie et permettra, par la même occasion, de généraliser cette procédure pour s'étaler sur plusieurs secteurs d'activité, sur-

tout que le paiement se fait d'une manière instantanée.

Pour sa part, M. Boudiab a annoncé que son établissement compte généraliser l'installation des TPE au niveau d'autres compagnies d'assurance dans le pays. Le CPA vise également les sociétés de transport aérien, maritime et terrestre ainsi que la Société nationale du transport ferroviaire (SNTF). Après les compagnies de transport, ce seront, dans un deuxième temps, les agences de SONELGAZ et de l'ADE, ainsi que les grandes surfaces commerciales qui seront concernées par ces installations.

Pour l'heure, comme l'indique le PDG du CPA, des partenariats de ce genre ont été déjà engagés avec d'autres sociétés d'assurances dont la CAAR, la CAAT et la SAA.

Par ailleurs, le PDG du CPA qui a fait savoir que sa compagnie dispose de 50% des TPE installés à travers le territoire national, annonce la mise en place, par les différents établissements bancaires, de 20.500 nouveaux terminaux, entre 2016 et 2017.

Au sujet de la généralisation des cartes magnétiques et le paiement par internet, le responsable du CPA relève que les choses avancent bien, tout en reconnaissant que le retard accumulé, jusque-là, est dû au rythme de croissance moyen que connaissent les banques. Pour rattraper le retard, le ministère des Finances a demandé aux banques de multiplier les efforts pour permettre à un maximum de clients d'avoir leurs cartes, au plus tard en 2017. De notre côté, affirme M. Boudiab, « nous avons mis les moyens nécessaires en faisant, entre autres, appel à l'expertise internationale pour être à jour ».

Interrogé sur le lancement du crédit à la consommation, une activité qui requiert l'intervention des sociétés d'assurances, le premier responsable du CPA affirme que sa banque compte s'y lancer à partir du mois d'avril 2016, tout en rappelant que certaines banques l'ont déjà fait au moment où d'autres sont en phase de lancement de ce nouveau mode d'endettement.

S. K.